

Participant :

Identifiant :

À REMPLIR PAR LE PARTICIPANT

Veuillez cocher la ou les cases qui s'appliquent à votre situation.

 Cotisation dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) de l'excédent du montant prescrit par la loi

- Montant à cotiser au REER : _____ \$

IMPORTANT :

Si votre Relevé de prestations présente un **excédent du montant prescrit par la loi**, il est possible de demander qu'une partie ou la totalité de cette somme soit cotisée à un REER. Pour ce faire, vous devez détenir des droits REER inutilisés. Si tel est le cas, veuillez nous confirmer que vous disposez de ces droits REER inutilisés en signant la déclaration ci-dessous. Afin de valider votre espace REER, veuillez vous référer à votre plus récent avis de cotisation émis par l'Agence du revenu du Canada.

J'atteste par la présente que le **montant dont je demande le versement à mon REER n'excède pas le maximum déductible au titre des REER auquel j'ai droit**. Je reconnais que le RRMD ne pourra être tenu responsable des conséquences fiscales défavorables résultant du fait que le montant excède le maximum déductible au titre des REER auquel j'ai droit, le cas échéant.

Signature du participant :
(Signature manuscrite seulement)

Date :

 Remboursement au comptant imposable

- Dépôt direct (joindre un spécimen de chèque personnalisé) _____ \$
- Chèque
- Modification de l'adresse, s'il y a lieu : _____

REER (régime enregistré d'épargne-retraite)

Un REER est un régime d'épargne-retraite que vous avez établi qui est enregistré, auquel vous ou votre époux ou conjoint de fait cotisez. Les cotisations déductibles à un REER peuvent être utilisées pour réduire votre impôt.

Tout revenu accumulé dans le régime est habituellement exempt d'impôt pendant la période où les fonds demeurent dans le régime. Toutefois, vous devez généralement payer de l'impôt lorsque vous recevez des montants du régime.

REMBOURSEMENT AU COMPTANT

Des retenues d'impôt à la source doivent être effectuées lorsqu'il y a un remboursement. Ces retenues sont exprimées en pourcentage et varient selon le montant du remboursement. Le montant exact d'impôt à payer sera déterminé lors de la production de votre déclaration de revenus de l'année du remboursement.

Montant remboursé	Impôt
5 000 \$ ou moins	10 %
Plus de 5 000 \$ et jusqu'à 15 000 \$	20 %
Plus de 15 000 \$	30 %